



ceaac

# APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENTE À FRANCFORT

## OBJET

Dans le cadre du programme de résidences d'artistes mis en place par le Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines, un séjour à Francfort est à pourvoir. D'une durée de trois mois, cette résidence de création est organisée sur la base d'un partenariat entre le CEAAC et le Service culturel de la Ville de Francfort.

**Période de résidence : janvier à mars 2017**

## POUR CETTE RÉSIDENCE, LES CONDITIONS SUIVANTES SONT D'APPLICATION

- Avoir étudié, être né et/ou travailler en Alsace
- Avoir plus de 25 ans
- Avoir terminé ses études et développer une pratique artistique professionnelle et personnelle
- Être assujetti ou affilié à la Maison des Artistes (MDA) ou Agessa
- Séjourner pendant trois mois consécutifs dans le pays d'accueil
- Se libérer de ses obligations professionnelles pendant la durée du séjour

## L'ARTISTE SÉLECTIONNÉ DISPOSERA DE

- Atelier et logement
- Allocation de résidence (3000€ TTC) sur présentation d'une note de droits d'auteur dont sera déduit le précompte des cotisations sociales de 9,20% sauf en cas de présentation d'une attestation à validité annuelle de dispense de précompte remise par l'Agessa ou MDA
- Prise en charge du voyage A/R au départ de Strasbourg
- Exposition personnelle

## CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un CV et une lettre de motivation (en français et en anglais)
- Un texte de présentation générale du travail
- Une note d'intention sur le projet artistique envisagé (en français et en anglais)
- Des éléments visuels imprimés (sur format A3 maximum) ainsi que sur format numérique et éventuellement des éléments sonores ou audiovisuels sur CD ou DVD
- Des éléments écrits : biographie, catalogues et extraits de presse

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES : 10 septembre 2016**

(cachet de la poste non pris en compte)

Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines

Elodie Gallina, Chargée des projets internationaux

7, rue de l'Abreuvoir - 67000 Strasbourg

## À NOTER :

Aucun dossier reçu ultérieurement ne sera examiné.

Les dossiers envoyés par email et les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Les sélections auront lieu au courant de l'automne 2016, les artistes non retenus seront avertis par courrier.

Seuls les dossiers accompagnés d'une enveloppe de réexpédition suffisamment affranchie seront retournés.